

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY**

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis :

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal* du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023, qui se tiendront aux dates ci-dessous et qui auront lieu au Chalet des loisirs à 19 h :

9 janvier	6 février
6 mars	3 avril
1 ^{er} mai	5 juin
4 juillet	7 août
11 septembre	2 octobre
6 novembre	4 décembre

Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis,
ce 5^e jour de décembre 2022

Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale